



Communiqué de presse

Le 31 mars 2020, à Bourges

Informations du Centre Hospitalier Jacques Cœur sur les nouvelles mesures mises en place par l'établissement pour le Covid-19

Mise en place de deux unités de médecine supplémentaires Covid-19

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur poursuit sa préparation et l'adaptation de son organisation à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 sur le territoire. Ainsi, le service d'Unité Post Urgences (UPU) - Pneumologie (30 lits) et le service de Cardiologie 2 (15 lits) ont été identifiés comme deuxième et troisième unités de médecine dédiées à la prise en charge des patients Covid-19, en complément du service de Médecine interne - Maladies infectieuses - Rhumatologie (26 lits).

Ces services sont mobilisés pour accueillir les patients suspects ou atteints du Covid-19 requérant une hospitalisation.

En parallèle, les professionnels restent pleinement mobilisés pour assurer l'accueil des patients sur toutes les filières d'urgence (urgences adultes, pédiatriques, cardiologiques, gynécologiques, oncologiques, néphrologiques, neurologiques, gastro-entérologiques, ophtalmologiques et plus globalement chirurgicales), 7j/7 et 24h/24.

Un circuit dédié au Covid-19 en Hôpital de Jour Chirurgical

Six places d'évaluation des patients régulés par le SAMU-Centre 15 sont réservées au Covid-19 au sein du service de l'Hôpital de Jour Chirurgical. Les patients qui ont des symptômes du Covid-19 doivent impérativement appeler le 15. Le médecin régulateur et l'infectiologue référent décideront alors, en fonction des recommandations gouvernementales, si un dépistage est nécessaire et une hospitalisation requise.

En cas de fièvre ou de toux, il est recommandé d'appeler son médecin traitant. Pour Bourges et son agglomération, la population peut également appeler un des trois numéros mis en place par l'Agence Régionale de Santé et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Bourges :

- 02 48 23 41 30,
- 02 48 23 41 73,
- 02 48 23 22 49

L'appel au 15 ne doit se faire que si des signes respiratoires apparaissent.

Des téléconsultations pour le suivi médical ambulatoire des personnes dépistées

L'établissement a créé une Cellule de Suivi Covid-19, composée d'une équipe médicale dédiée, pour le suivi à domicile des patients atteints du Covid-19 qui ne peuvent être suivis par leur médecin traitant. Ce suivi sera réalisé par téléconsultation.

Les patients recevront par mail un lien grâce auquel ils pourront, via leur ordinateur ou smartphone, accéder à la téléconsultation. Une connexion à Internet, une webcam et un microphone sont des pré-requis indispensables. Si le patient ne dispose pas du matériel nécessaire, le suivi se fera par téléphone.

Après chaque téléconsultation, le compte-rendu sera envoyé au médecin traitant du patient et accessible sur son Dossier Médical Partagé (DMP). Les premières téléconsultations sont prévues pour le mercredi 1er avril.

Création d'une équipe mobile de dépistage territorial

Des professionnels paramédicaux assurent des dépistages dans les établissements médico-sociaux, dans le département du Cher, tous les jours de 10h à 18h. Ces dépistages s'adressent uniquement aux personnes qui ont des symptômes respiratoires du Covid-19, qui ont appelé le 15 et pour lesquels le médecin régulateur et l'infectiologue référent ont donné leur accord pour un dépistage.

Si besoin, ces patients seront ensuite suivis par la Cellule de Suivi Covid-19 via des téléconsultations.

Port de masques

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique dans le département du Cher, le port du masque chirurgical a été étendu pour tous les professionnels dès lors qu'ils sont (ou entrent) dans une unité ou un secteur accueillant des patients atteints ou non du Covid-19.

Le port du masque FFP2 est réservé pour les gestes médicaux invasifs comme des intubations, et pour les équipes des secteurs dédiés au Covid-19.

Les stocks de matériel délivrés par l'ARS sont gérés en fonction de l'évolution de l'épidémie afin d'éviter toute pénurie. Depuis plusieurs semaines, l'hôpital reçoit de nombreux messages de soutien et des dons de matériel. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes ces personnes pour cet élan de solidarité.

L'hôpital reste ouvert aux propositions de dons de matériel (surblouses, masques) de particuliers ou d'entreprises. Ces personnes sont invitées à se faire connaître auprès de la Direction des Ressources Matérielles à cette adresse mail :

dael@ch-bourges.fr